

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

**DELIBERATION N° 91-35 DU 5 NOVEMBRE 1991
RELATIVE A LA DELEGATION DONNEE A LA COMMISSION DES AIDES
DE DECIDER DES MODALITES PRATIQUES DES AIDES
AUX IRRIGANTS**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau "Seine-Normandie" :

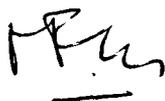
- Vu le VIème programme d'intervention de l'agence et notamment ses modalités concernant l'attribution des aides,
- Vu le rapport présenté par le directeur,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

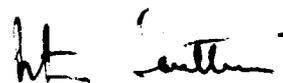
Délégation est donnée à la commission des aides, qui en rendra compte au Conseil, pour préciser les modalités de mise en oeuvre de l'aide aux irrigants dans le cadre défini par le VIème programme d'intervention.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P.-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



C. SAUTTER